

Le comité recommande que MM. Boulet, Rivet et Gratton, qui ont été transférés du service de la Chambre des Communes au département de l'Imprimeur de la Reine, soient rappelés au service de la Chambre des Communes; ils resteront néanmoins soumis à la direction de l'imprimeur de la Reine, leur besogne consistant à faire la distribution des papiers et documents destinés au Sénat et à la Chambre des Communes. Le comité recommande aussi que leurs salaires soient comme il suit: N. Boulet, \$1,250 par année; J. Rivet, \$1.50 par jour pour les 365 jours, et M. Gratton, \$2 par jour pour les 365 jours. Il est aussi recommandé que M. C. E. Clarke soit promu à l'emploi de surintendant des documents sessionnels au lieu et place de M. Robert Romaine, décédé, au même salaire que recevait celui-ci.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,

*Président pour le Sénat.*

Alors, sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son septième rapport Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 17,

JEUDI, 31 mars 1892.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son septième rapport:

Relativement au bill B, intitulé: "Acte pour faire droit à James Albert Manning Aikins," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en la manière prescrite par l'ordre que votre honorable Chambre a rendu le jeudi, vingt-quatre mars courant, sur le cinquième rapport de votre comité présenté ce même jour:

Votre comité a trouvé que la dite signification a été effectuée en la manière ainsi prescrite et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

*Président.*

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 17,

JEUDI, 31 mars 1892.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport:

Relativement au bill C, intitulé: "Acte pour faire droit à Herbert Rimmington Mead," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en la